

**COMPTE-RENDU
DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
26 SEPTEMBRE 2019 – 20 H 45**

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Monsieur Sylvain MATHIEU, absent excusé,
- Madame BIZANIER ép. SAHNOUNE Karine absente excusée

Date de convocation : 20 septembre 2019

Sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Madame Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu Du 7 mars 2019 : VOTE : UNANIMITE

---oooOOOooo---

QUESTION RAJOUTEE A L'ORDRE DU JOUR
Avec l'accord unanime des membres du Conseil Municipal

- DIA : parcelle AE N°472 – 475 les Terres Noires
- Vente parcelle AN N°679 et 650 rue René Pasquier
- Remise gracieuse de dette à un agent
- Instauration de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

1°) droit de préemption urbain DIA section AN N°459 :

D'une superficie de 2656 m² - rue des Candisons – lot. 1,2,12,13,14,15

Vendeur : SCI « LES FLORIANES »
Acheteur : M et Mme DUJAX

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

2°) droit de préemption urbain DIA section AN N°459 :

D'une superficie de 2656 m² - rue des Candisons – lot 3,10,11

Vendeur : SCI « LES FLORIANES »
Acheteur : M RANDRIAMIARISOA

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

3°) droit de préemption urbain DIA section AC N°299 :

D'une superficie de 600 m² — Les Maillets

Vendeur : GALTIER Danielle
Acheteur : BRIAL Jean

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

4°) droit de préemption urbain DIA section AE N°222 :

D'une superficie de 30 m² - rue A Vedel

Vendeur : MORENO Stéphanie
Acheteur : SCI MA-YO

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

5°) Approbation de la modification simplifiée N°01 du PLU :

Suite à une demande d'examen au cas par cas par les différentes autorités administratives (SCOT, DDTM, mission Régionale d'autorité environnementale...) qui ont donné un avis favorable et une mise à disposition du public, qui a fait ressortir une seule observation que ne prête pas à conséquence. Cette modification simplifiée concerne 2 terrains d'une superficie totale de 1300 m², en zone UP qui vont être reclassés en zone UC.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

6°) Admission en non-valeur – produits irrécouvrables :

Jugement du tribunal de commerce de Nîmes pour insuffisance d'actif, d'effacer les dettes de la Sté GANSERT Aubin et qui s'impose à la commune pour un montant de 410.00 € (location jardin partagés).

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

7°) Prise en charge des frais SACEM pour les Associations :

QUESTION REPORTEE

8°) BUDGET GENDARMERIE : décision modificative N°2 :

Concerne le financement de l'assainissement collectif de la gendarmerie non prévu au budget.

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits :

- Compte C/605	:	- 5 000.00 €
- Compte C/637	:	+ 5000.00 €

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

9°) Tarif location des « Jardins partagés » :

Elle est de 120.00 € par an et par parcelle

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

10°) QUESTION RAJOUTEE : DIA AE N°472 ET 475 :

D'une superficie de 179 et 573 m² - rue des Terres Noires

Vendeur : M BITTER
Acheteur : M PIN

Résultat du vote : Pour : 0 ; Contre : 15 ; Abstentions : 0

11°) QUESTION RAJOUTEE : vente de la parcelle AN N°649 et 650 :

Ces parcelles correspondent à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie.

Il a été décidé de faire en lieu et place de ce bâtiment des maisons en partage et de confier cette opération au bailleur social « Un toit pour Tous ».

L'évaluation demandée par la commune aux Domaines porte sur un montant de 188 000 €, mais ce service ne tient pas compte de la démolition qui va s'élever à environ 130 000 € à la charge du bailleur.

En conséquence, après négociation avec ce dernier, il a été proposé un prix d'achat des parcelles à 110 000 € 00.

Il est demandé au Conseil d'accepter la vente de ces dites parcelles à « Un Toit pour Tous ».

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

12°) QUESTION RAJOUTEE : Remise gracieuse de dette à un agent :

Par courrier en date du 10 septembre dernier, l'ATDI a sollicité une remise gracieuse de dette pour un agent en difficulté financière.

En effet, cet agent placé à temps partiel thérapeutique a bénéficié à tort du maintien de son régime indemnitaire et de l'indemnité de compensation de la SCG soit 497 € 94.

A cette date, la commune n'avait pas à sa connaissance de la circulaire du 15 mai 2018 spécifiant les nouvelles modalités du temps partiel thérapeutique et la rémunération du fonctionnaire.

Considérant que ce trop perçu peut-être considéré comme une erreur administrative, il est proposé au Conseil d'accorder cette remise gracieuse de dette.

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

13°) QUESTION RAJOUTEE : Instauration de l'obligation à déclaration préalable pour les divisions de propriétés qui ne sont pas soumises à permis d'aménager :

Accepté par le Conseil

Résultat du vote : Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Le site de la mairie va être « rajeuni »
- Concert de JAZZ le 1^{er} octobre (les entrées sont à retirer sur places)
- Vendredi de l'Agglo : Pièce de théâtre gratuite le 8 novembre.
- Le prochain journal « bien vivre à St-Chaptes » paraîtra en janvier. Penser à faire passer vos articles.
- Réunion des Associations le 27 septembre,

- Course des raseteurs le 28 septembre,
- Etude sur la signalisation du village en cours,
- Enfouissement des réseaux : les travaux ont commencé rue de la République pour environ 10 semaines de travaux,
- Réunion de l'ACPR sur l'évolution du village le 28 septembre,
- Le CMJ s'est réuni mardi 24 septembre (jeux de société en novembre et projet d'un city parc en cours),
- SEMAINE BLEUE avec un goûter des Aînés le vendredi 11 octobre prochain
- VENTE DE BRIOCHES : le 12 octobre devant la boulangerie de 8 à 12 h.
- La réunion du CCAS aura lieu le 1^{er} octobre
- NOEL : le goûter des Aînés aura lieu le 12 décembre et le 21 décembre pour les enfants.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 24 octobre prochain.

---oooOOOooo---

Compte-rendu établi par Madame PERROTIN Karine, secrétaire de séance.

---oooOOOooo---